

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**2^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 05 AVRIL
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES
Sous matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le mercredi cinq avril à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, MATHIEU Pierre, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FRAC Valérie (Procuration GAS Joëlle), JALLIFFIER-ARDENT Catherine (Procuration JUSTAMOND Mireille).

JUSTAMOND Mireille est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
Vu l'instruction M14,
Vu le Compte Administratif 2022 Commune, le Compte de Gestion 2022 Commune ainsi que l'affectation du résultat 2022 Commune,
Vu le projet du Budget Primitif 2023 Commune,
Vu l'état de la dette,
Vu l'état des subventions et des participations,
Vu la réunion de la commission des finances du 30 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 Commune qui intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2022 :
Le Budget Primitif 2023 Commune, adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 040 633 €
Section d'investissement	327 171 €

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

***Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :***

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le
ID : 030-213000763-20230405-D2023_022-DE

**Le Maire,
Laurent NADAL**



Délibération n°2023/022